

L'ASSOCIATIF

en campagne

Version Digitale

JOURNAL D'INTERVENTION DE CARREFOUR DES CULTURES

octobre 2024

Éditeurs responsables: Khalil NEJJAR et Jean-Marie DELMOTTE

L'associatif, acteur de la démocratie locale



Nos démocraties peinent à conjuguer la participation citoyenne avec les principes de la représentativité. À cet égard, le fossé entre les gouvernants et les gouvernés ne cesse point de se creuser. Les crises politiques se succèdent et la désertion de l'espace public se renforce. Le repli et le désintérêt constitue la seule réplique à cette inéquation entre la participation et la représentation.

La démocratie, œuvre citoyenne par excellence, ne peut fonctionner qu'avec l'investissement de toutes les composantes de la société. Outre les citoyens dans leur ensemble, il s'agit aussi ici ce qu'on appelle les corps intermédiaires. Ceux-ci devraient pouvoir jouer un rôle central en matière de dynamisation de la citoyenneté,

l'ouverture d'espaces de débat, de lectures critiques, de contrôle actif et de développement d'actions novatrices.

Si le rapport aux institutions publiques et son insuffisance de dialogue constitue un des points importants dans la préoccupation associative, il n'est pas le seul. La logique du marché a pris une dimension beaucoup plus dominante qui favorise l'uniformité de la pensée et de la pratique qui peut en découler. Les corps intermédiaires contaminés par cette logique n'ont pas non plus résisté aux méfaits de l'urgence et de l'individualisation de l'intérêt. Leurs espaces ne constituent plus les lieux privilégiés de l'engagement qui invite à la transformation. Au centre de ce contexte, l'abrogation de la Loi de 1921 est venue semer le doute et valider la pré-dominance du marchand et la financiarisation de l'intérêt général.

C'est dans ce sens que le plaidoyer associatif, œuvre d'un ensemble d'organisation, est venu interroger le fait associatif et interpellé les décideurs sur leur volonté de consacrer la liberté associative et de développer une concertation continue avec les différents acteurs et initiatives collectives de la société.

L'échéance électorale constitue un terrain fertile pour ces interpellations. Les élections portant sur les pouvoirs locaux constituent à cet égard une nouvelle fenêtre d'opportunités pour ces réflexions et interpellations. La parole associative est attendue et sa structuration est plus que souhaitée. L'associatif reste et restera en campagne pour consacrer la parole de la société civile et œuvrer avec les décideurs, à donner plus de sens à l'intérêt et à la démocratie.

Seul le mouvement peut offrir une évolution mature de la démocratie.

Dossier



Le plaidoyer face
aux déclarations politiques

Et l'action continue

Des espaces de réflexion pour questionner le fait associatif

Le plaidoyer pour l'associatif constitue une base première pour questionner le fait associatif et interpeller les décideurs de la chose publique. Cette base s'est vu évoluer et développer lors des entretiens individuels avec les politiques, lesquels se sont acheminés vers des élaborations écrites de leurs approches et positionnements. Trois thématiques ont fait l'objet de ces réflexions, développements et interrogations.

Engagés, PTB, Écolo et Socialistes, par le biais de leur personne de référence, ont mis en exergue, en analyse et en proposition, la liberté associative, la collaboration entre politiques et associatifs, le financement structurel, pour penser une collaboration qui se structure dans le temps et dans l'espace.

L'associatif en campagne s'est poursuivi par l'activation des espaces de débat, de confrontation d'idées où citoyens, associatifs et politiques ont cultivé leurs convergences et divergences tout en favorisant un dialogue constructif. Sur trois contrées de l'espace francophone (Bruxelles, Liège et Namur), ces acteurs ont été invités pour donner sens à cette initiative.

En 2024, l'Associatif en campagne a, sur le thème
« L'associatif : l'avenir est sans ciel ? L'Avenir essentiel »,
 activé trois espaces de réflexion, de confrontation des pratiques,
 des expériences et des opinions



Bruxelles
 24/04/2024

Liège
 16/05/2024

Namur
 21/05/2024

Bruxelles

La première de ces trois journées associatives a eu lieu le 24 avril 2024 réunissant 170 personnes dans la grande salle de la Maison des Associations Internationales à l'initiative du Collectif 21, du CBAI, du CBCS et de Carrefour des Cultures appuyés par le GABS.

En matinée, à l'issue de la projection du film « 2121 Hypothèses Associations », un débat intra-associatif a permis d'illustrer les difficultés du secteur. En début d'après-midi, le GABS a introduit le débat avec des représentants des formations politiques par des saynètes humoristiques, librement inspirées de situations vécues, illustrant l'absurdité dans laquelle sont plongées les associations. Edgar Szoc, président de la Ligue des droits humains, aiguillonné par « les vieux du Muppet show », a animé les échanges avec les représentants politiques portant sur les 4 thématiques : liberté associative, financement structurel, autonomie de gestion et de réalisation et allègement administratif.

*C'est qu'on a le sentiment
 d'une brèche (...)
 c'est donc bien naturel
 qu'on se tienne tout contre le pouvoir
 qu'on se réunisse
 qu'on retisse nos liens
 qu'on redise nos lieux
 qu'on éclaircisse nos vœux*

*D'autant plus si l'on perçoit le spectre
 de l'illibéralisme et qu'on s'adresse
 à nous individuellement en déniant
 notre droit de collectivisation
 ou sous le coup de la marchandisation
 quand on pousse un secteur
 loin de ses spécificités
 à porter les habits
 et le vocabulaire
 de la loi du marché
 ou encore sous le joug
 de l'inflation administrative
 parce qu'on nous a déjà
 fait quelques fois
 ces blagues friponnes
 fourni des formulaires
 tenté de nous faire entrer
 dans des cadres méprisant
 la réalité
 tenté de faire de nous
 des engins de zèle
 mais on garde intactes*

*sous nos élytres
 nos ailes (...)*

*Hors des relations de sous-traitance
 loin d'un sparadrap si le système
 dysfonctionne
 sans compromission mais en co-
 construisant
 refusant la mise en concurrence avec nos
 pairs
 développant la confiance mutuelle
 renforçant les relations avec l'administratif
 et le politique
 nous pouvons prendre à bras-le-corps
 nos désaccords
 débattre en réseau
 en transparence*

*Pour demeurer des vecteurs de
 changement
 permettre l'émancipation individuelle et
 collective
 nous inscrire sur le terrain, dans la durée
 défendre le relationnel et le qualitatif
 c'est défendre nos libertés*

*Notre associatif est sans but lucratif
 mais si riche : il nous permet de faire
 société.*

C.Barsics



Bruxelles

Liège

La deuxième journée a eu lieu à Liège le jeudi 16 mai 2024 dans les locaux contigus de la Cité Miroir et du cinéma Sauvenière à l'initiative des Grignoux, de la FMJ, de C-Paje, de l'asbl Mnema, du Collectif 21 et de Carrefour des Cultures. Si Bruxelles voulait prioritairement interpellier les mandataires, Liège a souhaité faire vivre le débat au sein des associations et mettre en lumière l'action associative. Qui est-on ? Pourquoi sommes-nous là ? Comment s'emparer du Plaidoyer ?

La première partie de la matinée a permis la projection du film « Hypothèses 2121 » suivie par un échange avec la salle animé par Pierre Smet sur le thème de la liberté associative au cours duquel a été évoqué la proposition de création d'un Observatoire qui permettrait de collecter et de rendre compte des données objectives concernant le fait associatif. Après une présentation générale des travaux proposés, les participants se sont répartis en deux groupes. Le premier s'est réuni au Salon des Lumières de la Cité Miroir sur le thème « **Acteurs associatifs et décideurs politiques, un partenariat complémentaire solidaire pour une co-construction des politiques publiques et une**

autonomie de gestion et de réalisation ». Le deuxième groupe, dans la salle Lucie Dejardin, a traité le thème : « **Associatif : un financement structurel plutôt que les appels à projets et un allègement administratif** ».



Liège

Après la pause repas, le travail a repris en inversant les participants. La journée s'est conclue sur la représentation artistique d'Amélie Dechambre, danseuse, de Philippe Sadzot, dessinateur et de Catherine Barsics, slameuse à laquelle ont été invités les représentants des formations politiques liégeoises avec l'objectif de leur rappeler la richesse du secteur associatif, son rôle, ses missions mais aussi ses enjeux.

Namur

La troisième journée a eu lieu le 21 mai 2024 au Centre Culturel de Namur / les Abattoirs de Bomel à l'initiative du Centre d'Action Interculturelle, du Miroir Vagabond, du Collectif 21 et de Carrefour des Cultures appuyés par le GABS et le CCN.

Le déroulé de la journée de Namur a proposé une approche encore différente. Après un bref rappel des rétroactes du plaidoyer, l'ensemble des participants a été invité à débattre de trois thématiques : « Liberté/

spécificité associative », « Rapport au politique/Autonomie de gestion et de réalisation » et « Financement structurel et allègement administratif ». Chacune des thématiques débattues était introduite par une saynète du GABS et illustrée par des témoignages d'associations et des extraits du film « Hypothèses 2121 ». Les représentants politiques avaient été invités à participer à tous ces échanges tout en leur réservant un temps de parole en fin de journée. L'échange avec les candidats aux élections a été introduit par la danse d'Amélie Dechambre et le Slam de Catherine Barsics. Les dessins de Philippe Sadzot ont introduit la conclusion générale de cette journée qui a réuni plus d'une centaine de participants.



Namur

Trois journées, trois approches, trois espaces de réflexion, pour un but unique : permettre à tous les publics concernés, associatif, politique et citoyens de dégager des lignes de force et d'initier ensemble des perspectives nouvelles.

D'un associatif passif et passéiste vers une action associative solidaire, complémentaire et créative, capable d'assurer un dialogue continu avec tous les acteurs de la chose publique.

Corps intermédiaires : Quel engagement pour la démocratie locale ?

Volontarisme et investissement citoyen de qualité pour continuer à construire... une majorité pour une démocratie qui se rêve, se conçoit et s'élève COLLECTIVEMENT

Plaidoyer associatif

versus

Déclarations politiques

Un départ pour un dialogue fécond et une concertation qui plaide la complémentarité

En mai 2023, le Plaidoyer pour l'Associatif a été présenté dans sa version définitive annonçant ainsi une campagne pour l'Associatif qui a accompagné celle des partis politiques à la veille des élections européennes, fédérales, communautaires et régionale du 9 juin dernier. Depuis, les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne sont constitués et leurs lignes de conduite pour les 5 ans à venir sont définies dans les Déclarations respectivement de **politique régionale (DPR)** et **communautaire (DPC)**. Quels éléments pouvons-nous déduire de la mise en parallèle du Plaidoyer et des Déclarations politiques dont nous avons regroupés contenus.

Que dit le plaidoyer ?

La liberté associative est garantie par la constitution. L'abrogation de la loi de 1921 suscite à tout le moins un conflit symbolique entre les lois et néglige le principe de leur hiérarchie. Le Code des sociétés et des associations ne constitue pas une alternative à la loi de 21 et ne répond pas à ce prescrit.

- Un cadre additionnel à la loi de 2019 sur le CSA (Codes des Sociétés et des Associations) doit se concrétiser qui reconnaisse explicitement l'éthique associative et non-marchande des associations.
- Les pouvoirs publics doivent réaffirmer la liberté d'expression des associations et notamment l'exercice de leur capacité critique.
- Un esprit de coopération et de complémentarité doit guider le travail entre les associations et les pouvoirs publics, une relation sur pied d'égalité, le contraire d'une sous-traitance imposée.

La solidarité et la complémentarité entre acteurs de l'Associatif et les pouvoirs publics doivent se concrétiser dans des espaces de concertation et de co-construction des politiques publiques. Seule une collaboration intelligente entre acteurs de l'associatif et décideurs de la chose publique, associant l'efficacité à l'efficience, peut permettre de mettre en place des politiques d'information, de concertation, de suivi et d'évaluation.

Pouvoirs publics et corps intermédiaires et citoyens doivent, en outre, pouvoir s'allier et œuvrer ensemble afin de contrer les dérives de la marchandisation de tous les pans de la vie en société.

- Les associations, sans se départir de leur indépendance, leur liberté et leur singularité, doivent construire entre elles des synergies solides et crédibles qui puissent faire de l'Associatif un véritable acteur et interlocuteur de la chose publique.
- L'Associatif doit s'approprier l'espace public et assurer une présence qualitative dans les différents espaces de concertation et une ouverture vers les autres corps intermédiaires pour construire une action collective et nourrir un discours commun.
- Acteur de la proximité, explorateur de la réalité du terrain, l'Associatif doit assurer une implication locale dans la chose publique et une présence sensée dans ses sphères de concertation.

Seul un financement structurel peut garantir une action associative qui s'inscrit par essence dans la durée. Le financement par appel à projets ne peut constituer qu'une subvention additionnelle pour renforcer l'action associative structurelle et lui permettre de répondre aux exigences conjoncturelles ou au développement de projets novateurs.

- Une part appréciable des moyens publics distribués à l'Associatif doit être consacrée aux soutiens structurels pour contribuer à une coopération sereine sur les projets d'intérêt collectif.
- L'action associative et les politiques publiques doivent se libérer de la logique d'appels à projets au profit d'une vision et d'une action dont elles seraient coauteurs, qui s'inscrive dans la durée.
- Les pouvoirs publics, lorsqu'ils subsidient une association afin qu'elle remplisse une mission d'intérêt général, doivent définir avec elle les critères d'évaluation et effectuer les contrôles en application de ceux-ci.

Que disent les déclarations politiques ?

Une première conclusion s'impose d'emblée : la « Le Gouvernement soutiendra le secteur associatif, créateur de liens unissant les gens. Les associations favorisent le dialogue intergénérationnel et la diversité des points de vue, créant ainsi une toile sociale riche. Les démarches représentatives du pluralisme de notre société permettront d'atteindre les objectifs de bien-être en commun et de lien social. (...) L'autonomie d'action et de conviction du secteur associatif sera pleinement garantie. »

« Le tissu associatif et non marchand sera respecté et les divers acteurs du territoire consultés régulièrement, dans un esprit de concertation sociale et de cohésion territoriale. Une Charte associative sera adoptée sous la forme d'un décret-cadre. Ce décret posera les principes de gouvernance des relations entre les pouvoirs publics et les associations. Les principes suivants seront repris :

- Les pouvoirs publics respecteront la liberté d'association et d'expression, l'égalité de traitement et la légalité des mesures (entre autres par l'adoption de décrets ou via contractualisation), la simplification administrative ou le principe de confiance dans la mise en œuvre des objectifs ;
- Les associations respecteront le principe d'évaluation et de contrôle, la transparence de leurs actions et moyens, l'universalité d'accès, l'interdiction de militantisme pour les partis politiques et le respect des droits fondamentaux et des valeurs universalistes.

« La liberté associative doit être défendue et restaurée en abrogeant toute réglementation empiétant sur le pouvoir de gestion des organes d'administration et de direction, notamment la limitation dans le temps des mandats de direction dans les ASBL. La charte associative, dans le respect du Pacte culturel et s'appuyant sur la motion votée le 28 avril 2009, détaille les bonnes pratiques à observer en la matière. »

« L'autonomie d'action et de conviction du secteur associatif sera pleinement garantie. Le Gouvernement portera une importance toute particulière à développer une stratégie transversale permettant une réelle cohésion sociale, en s'appuyant sur un maillage d'aides et d'accompagnements efficace et solidaire et en faisant aussi appel à l'innovation sociale. La volonté du Gouvernement est d'assurer une réponse aux enjeux sociaux et sociétaux tels que l'amélioration du bien-être, une santé remise au cœur des priorités, l'émancipation des individus et l'exercice des droits fondamentaux. Construire des ponts pour garantir la cohérence des politiques à l'égard des francophones, redonner du sens et de la consistance aux actions publiques avec comme fil conducteur une gestion politique efficace et crédible pour tous. »

Le Gouvernement, en partenariat avec les secteurs concernés, sera porteur d'exigences en matière de qualité et d'évaluation des politiques publiques en vue d'une approche modernisée des politiques sociales. Il en mesurera leurs impacts sur l'ensemble de la population, au travers d'indicateurs combinés et prédéfinis. Il poursuivra les contractualisations et en développera de nouvelles autour d'objectifs clairement définis, répondant au mieux aux besoins, en synergies et en confiance avec les secteurs. Il veillera à ce que les politiques sociales responsabilisent les acteurs, tout en garantissant une liberté d'action permettant une approche multidisciplinaire et une continuité de l'action



« L'autonomie d'action et de conviction du secteur associatif sera pleinement garantie. Il sera toutefois veillé à ne plus permettre à des Asbl de dévoyer de l'argent public pour des actions de promotion de partis politiques ».

Le gouvernement réduira la dépendance des associations aux financements facultatifs annuels, fragilisant la dynamique de ces structures et leur capacité de rétention de leur personnel. Après une analyse de chacun de ces crédits thématiques, de leur objet et de leur éventuelle redondance, la bascule vers des financements quinquennaux pérennes sera favorisée. Le solde des crédits facultatifs sera partagé entre le maintien d'un montant destiné à soutenir des initiatives innovantes et le montant participant à l'effort budgétaire. L'heure n'est plus à avoir des ministres octroyant des subsides ci et là, parfois de quelques centaines ou milliers d'euros, pour faire plaisir à des initiatives très locales.

Le Gouvernement veillera à améliorer l'efficacité et l'efficience des subsides, notamment via une définition plus claire des objectifs fixés, une clarification des modes

de rapportage de l'affectation et de l'utilisation de ces subsides. (...) Dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données et des règles européennes en vigueur, un cadastre de l'ensemble des subventions allouées sera établi pour permettre une transparence totale sur la manière dont les fonds publics sont utilisés, à l'instar de ce qui est fait par la Fédération Wallonie-Bruxelles. (...) Le Gouvernement lancera par ailleurs un travail de fond, en collaboration avec les secteurs, en vue d'identifier

les procédures et charges administratives considérées comme superflues ou trop complexes tant pour les usagers que pour les professionnels. Lors des révisions nécessaires qui s'inspireront des meilleures pratiques internationales et de la réalité du vécu, ils n'oublieront pas de concevoir les simplifications administratives sous le prisme de l'accessibilité numérique, du principe de confiance et de la juste proportion des contrôles. »

En synthèse

Les majorités identiques à la Région et à la Communauté ont permis la rédaction de déclarations politiques qui, si elles ne sont pas identiques, respirent le même esprit.

Une première conclusion s'impose d'emblée : la mobilisation associative derrière le Plaidoyer n'aura pas été vaine. Le premier objectif de la campagne associative a été pleinement rencontré. Les partis constituant les nouvelles majorités ont non seulement entendu notre message mais l'ont inscrit dans les deux déclarations.

La liberté associative, thématique privilégiée par le Plaidoyer, a été consacrée.

Face à la crainte de la financiarisation et de la marchandisation de l'action associative, les déclarations sont venues l'apaiser en mettant en avant la spécificité associative. Cette spécificité fera l'objet d'un Décret posant le principe de gouvernance des relations entre pouvoirs publics et associatif rencontrant ainsi une revendication majeure de l'Associatif.

Autre revendication majeure, un financement pérenne et une simplification administrative ont également trouvé écho dans les deux déclarations.

En somme les deux déclarations reconnaissent à l'Associatif sa qualité d'acteur politique et l'associent à toute évaluation portant sur les politiques publiques.

Deux regards compléteront cette première appréciation.

L'Associatif doit poursuivre sa campagne pour faire de ces déclarations une réalité dans les textes et les pratiques.

La charte associative de 2009:

Un socle pour le futur décret

par **Benoîte Dessicy,**

Directrice du Centre d'Action Interculturelle de Namur



Nous l'avons dit le Code des Sociétés et des Associations ne remplace nullement la loi de 1921 sur les associations sans but lucratif et ne constitue en aucune manière le prolongement légal du texte constitutionnel. Questionner la problématique de la liberté associative en 2024, première année de l'application du CSA, trouve donc tout son sens.

Afin de compléter les dispositions du CSA, le Plaidoyer pour l'Associatif revendiquait la mise en place d'un cadre juridique additionnel qui réitère l'importance du fait associatif en tant que composante de la société participant à la construction de l'intérêt général sur une base constitutive entièrement libre et indépendante. Ce texte devrait, dit le plaidoyer, redéfinir les contours de la relation entre pouvoirs publics et associatifs.

A cet égard, la DPR répond entièrement à notre souhait puisqu'elle annonce la mise en œuvre d'une Charte associative sous la forme d'un Décret-cadre. Manifestement, même si cela ne figure pas comme tel dans la Déclaration de Politique Communautaire, c'est la Fédération qui sera à la manœuvre pour sa mise en œuvre dans le chef de sa Ministre-Présidente Elisabeth Degryse (« Les engagés ») en charge de la culture et du secteur de l'éducation permanente. S'il lui appartiendra de définir les modalités de la concertation avec le secteur Associatif, il nous revient de l'interpeller pour que ce processus s'entame effectivement et de veiller à son aboutissement. Nous avons encore en mémoire l'échec de la Charte Associative de 2009 entièrement finalisée

mais non ratifiée. Dans une version actualisée, celle-ci pourrait, néanmoins, constituer le socle de ce futur Décret communautaire et régional wallon.

Il serait intéressant à cet égard, pour le secteur associatif, de concerner autant que possible le ministre régional en charge de nombreuses problématiques animées par le secteur associatif telles que la santé ou l'action sociale. A cet égard, la Déclaration de Politique Régionale insiste sur l'importance de la Diversité (une richesse pour la Wallonie), de l'émancipation des personnes étrangères et de l'inclusion/ intégration nécessitant « un socle commun de valeurs ».

Gageons que cette déclaration engagera également l'exécutif wallon.

La situation particulière en Région de Bruxelles-Capitale ne permet pas d'être, à l'heure de ces lignes, assuré d'une vision intra francophone identique.

Remarquons en effet la charge à l'égard des associations « cache-sexe » des partis politiques (« Il sera toutefois veillé à ne plus permettre à des Asbl de dévoyer de l'argent public pour des actions de promotion de partis politiques »).

Enfin, la troisième revendication du Plaidoyer en matière de financement et de simplification administrative est, sur papier, bien rencontrée. Les financements quinquennaux pérennes seront à l'ordre du jour. Les appels à projets seront essentiellement destinés, comme nous le demandions, aux innovations. Quant à la simplification administrative, elle constituera un « travail de fond en collaboration avec les secteurs ». Reste à déterminer qui sera à l'initiative de ce vaste chantier et, pour le secteur Associatif, de rester vigilant pour la mise en place d'une collaboration respectueuse et fructueuse.

Pour ce faire il pourra s'appuyer tant sur ces déclarations politiques que sur le plaidoyer associatif. Si la charte associative avait été portée massivement à l'époque, la pression du quotidien fait que l'on met parfois de côté les textes fondateurs et que l'on ne s'appuie pas suffisamment dessus lors des réunions de concertation ou de consultation. Gageons que chaque association se saisira de ces outils pour poser les conditions du dialogue avec les responsables politiques et ce à tous les niveaux de pouvoir du local au fédéral.

Et si on parlait de projet de société

Plutôt qu'un programme électoral

Créé au départ dans le seul but de fêter dignement les 100 ans de la Loi de 1921 encadrant les ASBL, AISBL et fondations mais confronté à l'abolition de cette dernière au profit du Code des sociétés et des associations, le Collectif21 a fait campagne pour inscrire le fait associatif et les rapports entre associatif et pouvoirs publics dans les programmes des partis politiques en vue des élections du 9 juin dernier. Ce n'était pas gagné. On ne peut pas dire que la thématique intéresse un grand

nombre de mandataires politiques (on rappellera que l'associationnisme était aux abonnés absents des déclarations de politique générale en 2019) et, médiatiquement, un article, une analyse ou un podcast sur le sujet fait beaucoup moins d'audience que, au hasard, la sécurité, l'immigration ou le tram liégeois.

Avec un Plaidoyer et un Mémoire sous le coude, le Collectif21 a malgré tout multiplié les rencontres avec des représentants des principaux partis

démocratiques francophones.

Avec un résultat extrêmement positif. Les partis constituant les nouvelles majorités en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles ont non seulement entendu notre message mais en ont inscrit certains aspects dans les deux Déclarations de politique générale.

Intéressons-nous à la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Ceci n'est pas une Charte, mais ...

La première thématique abordée dans le Plaidoyer s'intitule « Liberté associative : pour un cadre juridique adéquat » et vise à inscrire les relations redéfinies entre Associatif et Pouvoirs publics dans un cadre additionnel à la Loi de 2019 sur le Code des Sociétés et des Associations.

Le Gouvernement communautaire affirme qu'« il ne pourra atteindre ses objectifs que dans le respect de deux principes fondamentaux au cœur d'une culture démocratique: la liberté artistique et la liberté associative ». (...)

Et d'ajouter : « La charte associative, dans le respect du Pacte culturel et s'appuyant sur la motion votée le 28 avril 2009, détaille les bonnes pratiques à observer en la matière. »

La DPC considère donc la Charte associative comme rescellant un ensemble de bonnes pratiques à observer ... Et le cadre juridique ? Il faut aller lire la Déclaration de politique générale de la Région wallonne pour trouver trace d'une

volonté de couler dans un décret la substantifique moëlle de ces bonnes pratiques.

Un décret wallon, alors ? « Une erreur de copier/coller », nous assure le président des Engagés Maxime Prévost lors d'un entretien qu'il

nous a accordé en septembre. « Cela aurait dû figurer dans la DPC. « D'ailleurs, la compétence est entre les mains d'Elisabeth Degryse, Ministre-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles. »



Vive les associations ! ... apolitiques ...

Le Plaidoyer aborde ensuite la transmission des valeurs du fait associatif en disant : « L'Associatif, partie intégrante de l'espace public, doit être considéré comme un lieu de socialisation exerçant son droit à la citoyenneté active. L'Associatif doit activer des espaces de formation pour repenser les valeurs et les fondamentaux du fait associatif et en garantir la pérennité. Il doit bénéficier d'une reconnaissance de la part des pouvoirs subsidiant de temps d'analyses, de réflexions et de formations internes. L'action associative doit se libérer de toute subordination édictée sur le motif qu'elle reçoit de l'argent de l'État : les subventions ne sont qu'une juste redistribution et un investissement de tous au profit du bien commun. »

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles affirme clairement qu'il « soutiendra le secteur associatif, créateur de liens unissant les gens. Les associations favorisent le dialogue intergénérationnel et la diversité des points de vue, créant ainsi une toile sociale riche. Les démarches représentatives du pluralisme de notre société permettront d'atteindre les objectifs de bien-être en commun et de lien social. »

Et d'ajouter « L'autonomie d'action et de conviction du secteur associatif sera pleinement garantie. Il sera toutefois veillé à ne plus permettre à des Asbl de dévoyer de l'argent public pour des actions de promotion de partis politiques ».

On se souviendra longtemps des invectives du Président du MR contre le PAC (surtout) et le MOC (aussi), accusés d'utiliser l'argent de leurs subventions pour promouvoir le programme des partis dont ils sont, disons, proches .

Et l'autonomie de conviction garantie plus haut dans le texte ? Selon nous, la DPC confond ici programme politique et projet de société. Les partis s'inscrivent dans un projet de société dont ils ne sont que la composante politique. Les associations n'ont pas la prétention d'être « toute » la démocratie, mais elles ont la conviction qu'elles participent à la bonne santé démocratique de la société.

Moins d'associations mieux soutenues ?

Enfin, en ce qui concerne le financement, le plaidoyer énonce que: « Seul un financement structurel peut garantir une action associative qui s'inscrit par essence dans la durée. Le financement par appel à projets ne peut constituer qu'une subvention additionnelle pour renforcer l'action associative structurelle et lui permettre de répondre aux exigences conjoncturelles ou au développement de projets novateurs. »

A cet égard, les deux Gouvernements (wallon et communautaire) ont adopté le même texte et se proposent de « réduire la dépendance des associations aux financements facultatifs annuels, fragilisant la dynamique de ces structures et leur capacité de rétention de leur personnel. Après une analyse de chacun de ces crédits thématiques, de leur objet et de leur éventuelle redondance, la bascule vers des financements quinquennaux pérennes sera favorisée. Le solde des crédits facultatifs sera partagé entre le maintien d'un montant destiné à soutenir des initiatives innovantes et le montant participant à l'effort budgétaire. ». La DPC souffle ici le chaud et le froid : on tend à réduire

les appels à projets et les subventions facultatives à très courts termes pour favoriser un soutien financier sur le moyen et long terme, avec entre autre bénéfice de stabiliser l'emploi et de laisser aux initiatives le temps de faire leur preuve. Notre plaidoyer ne demandait pas autre chose.

Mais, dans le même temps, on lit aussi qu'on fera le tri dans les initiatives soutenues avec un objectif de réduction des budgets. On parlait de projet de société ...



par **Alain Willaert**,
pour le Collectif21

Quelques pistes d'action

A la veille de l'échéance électorale du 13 octobre et au-delà, nous vous proposons quelques pistes d'action que vous pouvez mettre en œuvre dans votre association pour poursuivre la mise en œuvre des revendications détaillées dans les quatre thématiques du Plaidoyer pour l'Associatif.

- Mettre la question à l'ordre du jour en interne à votre association ou au sein de votre fédération en utilisant toutes les ressources documentaires que vous pouvez trouver sur le site de Carrefour des cultures (numéros de Pluricité, journaux de campagne, plaidoyer pour l'Associatif...) ou le site du Collectif 21 (mémoire, plaidoyer...). La gestion du quotidien et ainsi que les changements au sein des équipes nous amènent parfois loin de ces débats essentiels pour tant au cœur de ce que nous défendons dans le secteur.
- Interpeller vos représentants politiques locaux, provinciaux voire régionaux sur le rôle de l'Associatif dans votre espace communal, provincial voir régional. Proposer un cadre de travail respectueux de chacune des parties dont les contours sont ceux de la DPR dans son rapport à l'associatif. S'appuyer sur le plaidoyer associatif pour émettre des propositions de fonctionnement commun.
- Proposer une inscription de ces modes de fonctionnement dans les plans sociaux stratégiques locaux des pouvoirs publics, des PCS et de tout espace de dialogue ou d'espace de travail ou de projet commun.
- Publier l'état de vos réflexions, de vos propositions concrètes, de vos bonnes pratiques au travers de vos canaux de communication comme, par exemple, le SWAP magazine n°15 de la FMJ.
- Rejoindre le collectif 21 avec votre association ou fédération et appuyer la création d'un Observatoire des Libertés associatives qui se fasse l'écho des problèmes rencontrés par l'Associatif dans son ensemble et ce dans son fonctionnement et face aux mesures décrétées par les différents niveaux de pouvoir nationaux et européens.
- Exercer votre vigilance sur le suivi des mesures annoncées par les nouvelles majorités dans les DPR et DPC vous associer avec d'autres pour mener cette vigilance (en rejoignant un groupe de vigilance à constituer).
- Initier ou Favoriser toute initiative qui contribue à renforcer l'Associatif et à mener le débat sur son rôle essentiel pour la garantie de nos libertés démocratiques et le bon fonctionnement de la Chose publique.



VOTONS ENSEMBLE LA DÉMOCRATIE

PLAIDONS LA LIBERTÉ ASSOCIATIVE

ÉLEVONS LE DIALOGUE, LA CONCERTATION

ET LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES ACTEURS DE LA CHOSE PUBLIQUE